

PUBLIÉ LE 17/09/2026

Décision n° 2026-75 du 17/09/2026 - Cessation de fonction auprès des comités scientifiques permanents « Maladies infectieuses et émergentes » et « Qualité et sécurité des médicaments » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

Le Directeur général adjoint chargé des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-111 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « maladies infectieuses et émergentes » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-112 du 27 juillet 2023 portant nomination du comité scientifique permanent « maladies infectieuses et émergentes » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-129 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « qualité et sécurité des médicaments » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-130 du 27 juillet 2023 modifiée portant nomination du comité scientifique permanent « qualité et sécurité des médicaments » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Monsieur LEMAITRE (Florian) en qualité de membre auprès du comité scientifique permanent « maladies infectieuses et émergentes » et du comité scientifique permanent « qualité et sécurité des médicaments » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Article 2 : La Directrice des métiers scientifiques et le Directeur médical médicaments 2 sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 17 septembre 2026

Alexandre DE LA VOLPIERE
Directeur général adjoint chargé des opérations